

Paris le 07 juin 2017

Note de position sur les déchets sauvages

La mission principale du CNE (Conseil National de l'Emballage), qui réunit depuis 1997 l'ensemble des acteurs de la chaîne emballage, consiste à élaborer et diffuser les bonnes pratiques de conception, de commercialisation et d'utilisation de l'emballage des produits.

En tant qu'organisation citoyenne responsable, le CNE ne peut pas rester indifférent à la pollution par les déchets sauvages. En dépit des efforts continus des autorités locales et des associations militantes comme « Vacances Propres » depuis 1971 en France, force est de constater qu'un certain nombre de gestes incivils persistent chez nos concitoyens.

En grande ville, chacun peut voir les mégots de cigarettes, les chewing-gums, les prospectus de publicité sous les parebrises, les mouchoirs en papier usagés mais aussi des petits emballages souples, des restes de « fast-food » voire des déchets plus importants.

Les textes en cours d'adoption au niveau européen mettent en avant la responsabilité partagée des metteurs sur le marché, des pouvoirs publics et des citoyens.

- Les metteurs sur le marché de produits emballés, dans le cadre de leur responsabilité élargie, ont financé, depuis 1992, la mise en place d'un dispositif de collecte sélective sur l'ensemble du territoire national pour permettre aux collectivités de collecter et recycler les emballages triés par leurs habitants. Les producteurs éco-conçoivent leurs emballages et communiquent régulièrement avec les collectivités pour rappeler à chaque consommateur qu'il est le premier acteur de la chaîne du recyclage, que son geste est essentiel et, pour se faire, une information sur le tri est apposée sur tous les emballages pour aider les consommateurs à mieux trier.
- Les pouvoirs publics améliorent chaque jour les dispositifs permettant aux consommateurs de se défaire correctement des emballages même s'il reste encore des progrès à faire dans les grandes villes et pour tout ce qui concerne les touristes, de même qu'ils communiquent localement sur le geste de tri et sensibilisent à l'environnement par des programmes éducatifs.
- Les consommateurs citoyens ont un rôle clé à jouer de façon à reproduire ce qu'ils font bien chez eux lorsqu'ils consomment des produits en dehors de leurs foyers. L'éducation, l'information voire la sanction sont très probablement à intensifier. Des pays développés comme le Japon, la Suisse et d'autres peuvent être des modèles.

L'engagement des acteurs de la chaîne de valeur de l'emballage concernant l'efficacité du dispositif mis en place dans le cadre de la REP reste total. Leur responsabilité concernant les déchets sauvages n'est donc pas directement engagée par ce manque de civisme de nos concitoyens mais le CNE s'engage à apporter, pour ce qui concerne les emballages, son expertise à toute étude et à toute action visant à éradiquer ce phénomène.